

COMPTE DE RESULTAT SIMPLIFIE 2011

	Exercice (N-1) Clos le 31/12/2010	Exercice en cours Arrêté le: 31/12/2011	%
* PRODUITS COURANTS DE FONCTIONNEMENT			
PARTICIPATIONS DES FAMILLES	72 013,22	87 853,29	22,00
PARTICIPATION ETAT COLLECT.PUB	318 938,46	331 692,09	4,00
SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT	283 411,00	448 595,50	58,28
PRODUITS ACTIVITES ANNEXES	492,10	152,70	-68,97
AUTRES PRODUITS GEST.COURANTE	21 904,88	6 307,83	-71,20
PRODUITS FINANCIERS	86,11	439,04	409,86
TOTAL PRODUITS COURANTS DE FONCTIONNEMENT	696 845,77	875 040,45	25,57
* CHARGES COURANTES DE FONCTIONNEMENT			
CONSOMMATIONS	16 474,66	17 331,31	5,20
AUTRES CHARGES EXTERNES	11 413,04	12 116,12	6,16
AUTRES SERVICES EXTERIEURS	17 568,91	27 707,05	57,71
COUTS DE PERSONNEL	576 850,74	760 789,05	31,89
AUTRES CHARGES GEST.COURANTE	28 614,56	34 571,08	20,82
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	4 862,79	3 892,98 ✓	-19,94
ENGAGEM./RESSOURCES ATTRIBUEES	20 000,00	8 000,00	-60,00
TOTAL CHARGES COURANTES DE FONCTIONNEMENT	675 784,70	864 407,59	27,91
RESULTATS COURANTS	21 061,07	10 632,86	
	(Excédent)	(Excédent)	
* ELEMENTS EXCEPTIONNELS			
PRODUITS EXCEPTIONNELS	1 264,22	1 079,94	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	4 202,02	2 666,93	
TOTAL ELEMENTS EXCEPTIONNELS	-2 937,80	-1 586,99	
RESULTATS NETS	18 123,27 ✓	9 045,87 ✓	
	(Excédent)	(Excédent)	

BILAN SIMPLIFIE ACTIF

	NET Au 31/12/2010	BRUT	AMORT/PROV.	NET Au 31/12/2011
* ACTIF IMMOBILISE				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		552,52	552,52	
MATERIELS ET EQUIPEMENTS	9 300,35	48 306,90	39 708,90	8 598,00
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	9 300,35	48 859,42	40 261,42 /	8 598,00
* ACTIF CIRCULANT				
FAMILLES	29 393,21	29 364,50		29 364,50
AUTRES CREANCES	173 337,62	166 104,08		166 104,08
VALEURS MOBILIERES PLACEMENT	37 001,80	37 413,80		37 413,80
DISPONIBILITES	6 655,49	27 514,61		27 514,61
TOTAL ACTIF CIRCULANT	246 388,12	250 396,99		250 396,99
* CPTES DE REGULARISATION ACTIF				
REGULARISATION ACTIF		102,60		102,60
TOTAL CPTES DE REGULARISATION ACTIF		102,60		102,60
ACTIF	255 688,47	299 359,01	40 261,42	259 097,59

BILAN SIMPLIFIE PASSIF

	Exercice (N-1) Au 31/12/2010	Exercice en cours Au 31/12/2011
* FONDS PROPRES ASSOCIATION		
FONDS ASSOCIATIFS SANS REPRISE	18 193,03	19 961,05
FONDS ASSOCIATIFS AVEC REPRISE	1 110,00	253,34
RESULTATS CUMULES A REPORTER	11 279,74	29 403,01
RESULTATS DE L'EXERCICE	18 123,27 ✓	9 045,87 ✓
TOTAL FONDS PROPRES ASSOCIATION	48 706,04	58 663,27
* PROV.RISQ. & CHARGES / FDS DEDIES		
FONDS DEDIES	20 000,00	28 000,00
TOTAL PROV.RISQ. & CHARGES / FDS DEDIES	20 000,00	28 000,00
* DETTES		
ASSOC ET ORGANISMES APPARENTES	91 160,10	54 018,78
FOURNISSEURS & CPTES RATTACHES	12 912,80	14 365,31
DETTES SOCIALES & FISCALES	82 909,53	104 050,23
TOTAL DETTES	186 982,43	172 434,32
PASSIF	255 688,47	259 097,59 ✓

INFORMATIONS SUR LES COMPTES

Exercice 2011

484 - CISPEO PETITE ENFANCE

37 - TOURS

I	INFORMATIONS GÉNÉRALES
II	INFORMATIONS SUR LE BILAN
III	INFORMATIONS SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT
IV	AUTRES INFORMATIONS

Les comptes de l'Exercice clos au **31/12/2011** font apparaître les éléments suivants :

Total de l'Actif : 259 097.59

Contre 255 688.47 au 31/12/2010

Excédent Global 2011 : + 9 045.87

Contre un Excédent de + 18 123.27 en 2010

L'Exercice a une durée de 12 mois recouvrant la période du
1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2011.

I. INFORMATIONS GÉNÉRALES :

1) Faits majeurs de l'exercice :

a. Développement de BOUTCHOU SERVICE hors agglomération.

Six zones d'intervention :

- Chinon
- Loches
- Ste Maure de Touraine
- Amboise
- Château Renault
- Bléré

Cofinancement de la CAF et du FSE (Fonds Social Européen).

De ce fait, la coordinatrice DSL (Développement Social Local) de CISPEO est passée à $\frac{3}{4}$ temps sur CISPEO petite Enfance.

b. Suppression de l'exonération des charges employeurs URSSAF sur l'activité « services à la personne ».

2) Principes comptables et méthodes de base :

Les Comptes annuels ont été établis dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base

- . continuité de l'exploitation,
- . permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- . indépendance des exercices,

conformément aux dispositions du règlement n°99-01 du CRC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations.

L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été appliquée par référence à la méthode des coûts historiques.

3) Evolution de l'effectif concernant le personnel :

NOM DU SITE	Nombre de salariés en Equivalent Temps Plein (ETP) en 2010	Nombre de salariés en Equivalent Temps Plein (ETP) en 2011	Variation	
			Valeur	%
CISPEO PETITE ENFANCE	19.80	24.20	4.40	22.22
TOTAL	19.80	24.20	4.40	22.22

4) Situation Immobilière

BATIMENT	TYPE DE CONTRAT	Date de début	Durée	MODALITE D'EXCECUTION
CONFETTI	Mise à disposition temporaire des locaux par la ville de Tours	21/08/2006	-	La période de mise à disposition prend effet à compter de la date de signature pour une période qui ne pourra pas dépasser celle de la convention de partenariat.
JARDIN D'ALICE	Mise à disposition temporaire des locaux par la ville de Tours	10/02/2003		Mise à disposition pour un an à partir du 01/01/2004 renouvelable par tacite reconduction pour une période qui ne pourra pas excéder 12 ans.

II. INFORMATIONS SUR LE BILAN :

1) BILAN ACTIF :

a. Variation des immobilisations (corporelles et incorporelles):

Immobilisations corporelles et incorporelles :

- Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition.
- Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaires, en fonction de la durée d'utilisation.

Nature de l'investissement	Durée d'amortissement	Taux d'amortissement linéaire correspondant
Structure (gros œuvre)	25 à 50 ans	2 à 4 %
Façades, étanchéité, couverture et menuiseries extérieures	15 à 20 ans	5 à 6.66 %
Installations générales et techniques scellées	10 à 15 ans	6.66 à 10 %
Agencements intérieurs et décoration (cloisons carrelages...)	10 à 15 ans	6.66 à 10 %
Equipements lourd de restauration	8 à 12 ans	8.33 à 12.5 %
Mobilier de bureau	5 à 10 ans	10 à 20 %
Mobilier scolaire	3 à 5 ans	20 à 33.33 %
Mobilier cantine et hébergement	3 à 5 ans	20 à 33.33 %
Matériel pédagogique (hors informatique)	3 à 5 ans	20 à 33.33 %
Matériel de bureau (hors informatique)	3 à 5 ans	20 à 33.33 %
Equipements pédagogiques lourds (financés par la taxe d'apprentissage)	3 à 5 ans	20 à 33.33 %
Matériel informatique	1 à 3 ans	33.33 à 100 %
Matériel de reprographie	1 à 3 ans	33.33 à 100 %
Logiciels	1 an	100 %

NATURE	Montant brut au 31/12/2010	Acquisitions	Sorties	Valeur brute au 31/12/2011
Immobilisations Incorporelles	552,52			552,52
Terrains et Constructions	0,00			0,00
Matériels Activité	45 116,27	3 190,63		48 306,90
Autres Immobilisations Corporelles et Immobilisations en cours	0,00			0,00
TOTAL	45 668,79	3 190,63	0,00	48 859,42

Parmi les acquisitions principales :

- Loco Kit 4 panneaux : 1 401,84€
- Bureau Bout'chou développement : 639,20€
- Tables et chaises pour jardin d'Alice : 486,77€

b. Variation des amortissements

NATURE	Montant brut au 31/12/2010	Dotations	Diminutions et/ou reprises	Valeur brute au 31/12/2011
Immobilisations Incorporelles	552,52			552,52
Terrains et Constructions	0,00			0,00
Matériels Activité	35 815,92	3 892,98		39 708,90
Autres Immobilisations Corporelles et Immobilisations en cours	0,00			0,00
TOTAL	36 368,44	3 892,98	0,00	40 261,42

c. Variation des immobilisations financières

Montant brut au 31/12/2010	Augmentation	Sorties	Valeur brute au 31/12/2011
0.00			0.00

d. Les Stocks

Les stocks figurant au bilan représentent les stocks d'approvisionnements et de fournitures destinés à la vente. Les stocks sont évalués à la valeur actuelle qui correspond à la valeur d'achat des marchandises.

NATURE	31/12/2010	31/12/2011	Variation	
			Valeur	%
Néant			0.00	0.00
TOTAL	0.00	0.00	0.00	0.00

e. Usagers, autres créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Elles sont éventuellement dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu.

Toutes les créances apparaissant au bilan ont une échéance inférieure à 1 an.

NATURE	MONTANTS				PROVISIONS			
	31/12/10	31/12/2011	Varia.	%	31/12/10	31/12/2011	Varia.	%
Formations Subventions	16 716.22	16 623.04	-93.18	-0.56			0.00	0.00
Parents Multi accueils	8 022.40	6 932.42	-1 089.98	-13.59			0.00	0.00
Familles Bout'chou	4 654.59	5 809.04	1 154.45	24.80			0.00	0.00
Autres Créances	173 337.62	156 104.08	-17 233.54	-9.94			0.00	0.00
TOTAL	202 730.83	185 468.58	-17 262.25	-8.51	0.00	0.00	0.00	0.00

f. Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement constituées de sicav monétaires, sont valorisées par référence à leur valeur d'entrée dans le patrimoine, les mouvements étant enregistrés selon la méthode du "premier entré, premier sorti".

Seules les moins - values latentes affectent l'exercice et sont comptabilisées sous la forme d'une provision pour dépréciation.

NATURE	2010	2011	Variation		Plus ou moins value latente
			Valeur	%	
SICAV ECUREUIL EXPANSTON	37 001.80	37 413.80	412.00	1.11	6.14
TOTAL	37 001.80	37 413.80	412.00	1.11	6.14

g. Comptes de régularisation Actif :

	2010	2011	Varia.	%
Charges constatées d'avance	0.00	102.60	102.60	0.00

✓ UROGEC - Compta : 102.60

2) BILAN PASSIF :

a. Mouvements des Fonds Associatifs :

	Montant au début de l'exercice 01.01.2011	Augmentation	Diminution	Montant à la fin de l'exercice 31.12.2011
Fonds associatifs sans droit de reprise (1)	18 193,03	1 768,02		19 961,05
Fonds associatifs avec droit de reprise (1)	1 110,00		856,66	253,34
Fonds de réserve	0,00			0,00
Résultats (2)	18 123,27	9 045,87	18 123,27	9 045,87
Résultats Cumulés	11 279,74	18 123,27		29 403,01
Subventions d'investissements amortissables (3)	0,00			0,00
TOTAL	48 706,04	28 937,16	18 979,93	58 663,27

(1) Subventions d'investissements :

(1) Subventions d'investissements :

Les subventions d'investissements affectées à des biens renouvelables sont inscrites en compte "fonds associatifs avec droit de reprise" ou "fonds associatifs sans droit de reprise", en fonction des termes de la convention signée avec la collectivité territoriale ou une autre entité.

Lorsqu'elles sont assorties d'un droit de reprise, l'extinction conventionnelle de ce droit se matérialise par un transfert progressif des subventions vers les comptes "fonds associatifs sans droit de reprise".

Subventions acquises au titre de l'exercice 2011 :

- subvention CAF pour investissements Jardin d'Alice de 911,36€.

(2) Affectation de Résultat 2010 :

L'Assemblée Générale en date du 7 juin 2011 a approuvé les comptes et a décidé d'affecter le résultat de l'exercice 2010 d'un montant de 18 123,27€ en report à nouveau.

b. Les fonds dédiés :

Les « Fonds dédiés », sont des rubriques du passif. Ils servent à enregistrer, à la clôture de l'exercice, la partie des ressources, affectées par des tiers financeurs à des projets définis, qui n'ont pas pu encore être utilisée conformément à l'engagement pris à leur égard.

NATURE	Montant brut au 31/12/2010	Augmentation des ressources affectées par des tiers financeurs	Utilisation en cours d'exercice	Engagement à réaliser sur les ressources utilisées au 31/12/2011
CAF PETITE ENFANCE 2010	20 000.00			20 000.00
CAF PETITE ENFANCE 2011		8 000.00		8 000.00
TOTAL	20 000.00	8 000.00	0.00	28 000.00

c. Les provisions pour risques et charges :

Les provisions pour risques et charges ont été déterminées selon les modalités de constitution et d'évaluation prescrites par la réglementation comptable.

	Montant au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Reprises par fonds propres	Montant à la fin de l'exercice
Provisions pour Indemnité Départ en Retraite	0.00	Néant				0.00
Provisions Risques d'Emploi	0.00					0.00
Provisions Gros Entretien	0.00					0.00
TOTAL	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00

Engagement pris en matière de retraite :

Le montant des droits acquis par les salariés de l'Association au titre des indemnités de départ à la retraite, tient compte d'une probabilité de présence de 100 % dans l'établissement jusqu'à l'âge de la retraite. Les indemnités des personnels ayant atteint ou dépassé l'âge de 55 ans au 31/12 sont provisionnés sur le salaire moyen des trois derniers mois : 1/5^{ème} de mois par année d'ancienneté + 2/15^{ème} de mois au-delà de 10 ans et ce, jusqu'à 65 ans, âge probable de départ.

d. Etat des échéances des dettes :

	Montant au début 31.12.2010	Montant en cours 31.12.2011	Variation		ECHEANCE	
			Valeur	%	jusqu'à un an	à plus d'un an
Compte de Liaison	91 160.10	54 018.78	-37 141.32	-40.74		
sous-total : Associations et organismes apparentés	91 160.10	54 018.78	-37 141.32	-40.74	0.00	0.00
Fournisseurs (2)	12 912.80	14 365.31	1 452.51	11.25		
Dettes Fiscales et Sociales	82 909.53	104 050.23	21 140.70	25.50		
Autres Dettes	0.00		0.00	0.00		
sous-total : Autres Dettes	95 822.33	118 415.54	22 593.21	23.58	0.00	0.00
TOTAL	186 982.43	172 434.32	-14 548.11	-7.78	0.00	0.00

e. Comptes de régularisation Passif :

Produits Constatés d'avance :

	2010	2011	Varia.	%
Produits constatés d'avance	Néant		0.00	0.00

III. INFORMATIONS SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT :

1) Evolution des centres de charges et produits

Centres de Produits Courants : + 25.57 (%)

➤ Participation des Familles	+ 22.00 %
➤ Participations Etat et Collectivité	+ 4.00 %
➤ Subventions de fonctionnement	+ 58.28 %
➤ Produits Activités Annexes	- 68.97 %
➤ Autres Produits Gestion Courante	- 71.20 %
➤ Produits Financiers	+ 409.86 %

Centres de Charges Courantes : + 27.91 (%)

➤	Consommations	+ 5.20 %
➤	Autres Charges Externes	+ 6.16 %
➤	Autres Services Extérieurs	+ 57.71 %
➤	Coût de Personnel	+ 31.89 %
➤	Autres Charges Gestion Courante	+ 20.82 %
➤	Dotations aux Amortissements	- 19.94, %
➤	Engagements/ressources attribuées	- 60.00 %

2) Tableau d'évolution des participations

ETAT ET COLLECTIVITES	2010	2011	Varia.	%
PREF : SUBV C.U.C.S.	20 500.00	17 500.00	-3 000.00	-14.63
PREF : SUBV DROIT DES FEMMES	2 500.00	2 500.00	0.00	0.00
REGION : SUBV CAP'ASSO	30 000.00	30 000.00	0.00	100.00
C. GENERAL : SUBV ENFANCE	27 000.00	27 000.00	0.00	0.00
C. GENERAL : SUBV INSERTION	15 000.00	15 000.00	0.00	0.00
DEPARTEMENT : SUBV DIVERSES	2 000.00		-2 000.00	100.00
COMM. AGGLO /TOURS PLUS	15 000.00	15 000.00	0.00	0.00
SUBV VILLE DE TOURS	73 000.00	80 800.00	7 800.00	10.68
SUBV VILLE DE ST AVERTIN	5 000.00	4 331.50	-668.50	-13.37
SUBV VILLE DE LA RICHE	2 000.00	1 500.00	-500.00	-25.00
SUBV VILLE DE ST CYR		1 750.00		
SUBV VILLE DE JOUE LES TOURS	766.00	14 234.00	13 468.00	1 758.22
SUBV VILLE DE ST PIERRE DES CORPS	6 225.00	11 580.00	5 355.00	86.02
SUBVENTION FSE DSL BOUTCHOU		60 000.00		
SUBV CAF PETITE ENFANCE	30 000.00	110 000.00	80 000.00	266.67
CNAF PLAN ESPoir BANLIEUES	40 000.00	40 000.00	0.00	0.00
CAF AIDE CONVENTION COLLECTIVE	14 420.00	17 400.00	2 980.00	20.67
TOTAL	283 411.00	448 595.50	165 184.50	58.28

3) Les éléments exceptionnels :

Les Produits Exceptionnels 1 079.94 €

➤ Régularisation charges locatives CONFETTI 2010	728.95
➤ Régularisation CAC 2010	200.04
➤ Divers	150.95

Les Charges Exceptionnelles 2 666.93 €

➤ Régularisation URSSAF contrôle 2009/2010	716.00
➤ Régularisation CAF/PSU 2010 BOUTCHOU	533.87
➤ Perte impayés BC 2010	461.96
➤ Régularisation impayés parents JA 2010	341.16
➤ Divers	613.94

IV. AUTRES INFORMATIONS :

1) Engagements en crédit bail :

NATURE	Montant global	Montant restant à régler	Date de fin et durée
Néant			

2) Autres engagements hors bilan :

Néant.

3) Accessibilités des handicapés :

Suite à la loi du 11 février 2005 : l'audit n'a pas été réalisé à ce jour.

4) Honoraires du Commissaire aux comptes

Les associations qui dépassent 2 des 3 seuils ci-dessous, ont l'obligation de présenter dans leurs annexes légales le montant détaillé des honoraires du commissaire aux comptes :

- Effectif salarié permanent > 50
- Chiffre d'activité > 7 300 000 €
- Total bilan > 3 650 000 €

	Montant prévisionnel pour 2011
Honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes (1)	3 599.96
Honoraires facturés au titre des conseils et prestations de services	
TOTAL	3 599.96

- (1) Les honoraires au titre du contrôle légal des comptes 2011 n'étant pas facturés à ce jour, le montant indiqué correspond aux honoraires de 2010.

5) Rémunération des dirigeants

En son article 20, la loi n°2006-586 du 23 mai 2006 stipule :

"Les associations, dont le budget annuel est supérieur à 150 000 € et recevant une ou plusieurs subventions de l'Etat ou d'une collectivité territoriale dont le montant est supérieur à 50 000 €, doivent publier chaque année dans le compte financier les rémunérations des trois hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés ainsi que leurs avantages en natures.

Les membres du Conseil d'administration ne perçoivent aucune rémunération.

Nous ne publions pas la rémunération du dirigeant, car l'Association ne comporte qu'un seul dirigeant, ce qui reviendrait à divulguer une rémunération individuelle.

6) Droit Individuel à la Formation (DIF) :

La loi 2004-391 du 4 mai 2004 reconnaît aux salariés un nouveau droit individuel à la formation.

Globalement, le nombre d'heures acquises au titre du DIF représente, au 31 août 2011, 1 651 heures.

Aucune demande de formation, ne pouvant être affectée sur le DIF, n'a été engagée à la date de clôture de l'exercice.

CISPEO PETITE ENFANCE
Association Régie par la Loi du 1er Juillet 1901

Siège Social : 22 Rue Viollet Le Duc
37000 TOURS

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2011

Aux Adhérents,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le **31 Décembre 2011** sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'Association "**CISPEO PETITE ENFANCE**" tels qu'ils sont joints au présent rapport.
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi ;

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 – OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages, ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

2 – JUSTIFICATION DE NOS APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

L'application des principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, ainsi que leur présentation d'ensemble n'appellent pas de commentaire particulier.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3 – VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux adhérents de l'association sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Sablé sur Sarthe, le 13 avril 2012

**Les Commissaires aux Comptes,
Audit Stratégie et Développement SARL**

Michel POIROUX
Commissaire aux comptes
Membre de la Compagnie Régionale d'Angers



Philippe HUET
Commissaire aux comptes
Membre de la Compagnie Régionale d'Angers

